

Communiqué de presse

RN 10 entre Saint-André-de-Cubzac et Poitiers

Déviation par A10 du transit des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes pendant la réparation d'un pont de la RN 10

Les travaux de réparation du pont permettant à la RN 10 de franchir la RD 939 au droit de l'agglomération d'Angoulême (commune de Saint-Yriex-sur-Charente) dans le département de la Charente nécessitent de libérer la chaussée concernée de toute circulation pendant 4,5 jours.

Faute de déviations locales suffisantes pour accueillir le trafic de la RN 10 dans ce secteur, les usagers du sens Bordeaux/Poitiers doivent circuler sur la chaussée opposée (affectée en temps ordinaire au sens Poitiers/Bordeaux) dont chaque voie sera ouverte à un sens de circulation pendant la durée de l'intervention.

La réduction de la capacité de la RN 10 de 2x2 voies à 2x1 voie est insuffisante pour écouler le fort trafic dans ce secteur (47 000 véhicules/jour), avec une sécurité suffisante pour les usagers. Les poids-lourds constituent une part déterminante de ce trafic (10 500 véhicules/jours).

Aussi, une **dévi**ation est mise en place **du dimanche 22 août 2010 à 22h00 jusqu'au vendredi 27 août 2010 à 12h00**, Elle oriente **par l'autoroute A 10 les poids-lourds de plus de 7,5 tonnes en transit entre Poitiers et Saint-André-de-Cubzac**.

La **circulation de ces poids-lourds en transit sur cette section de la RN 10 est interdite pendant cette même période**, dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Gironde.

Ne sont pas concernés par ces mesures les poids-lourds qui effectuent des livraisons entre Poitiers et Bordeaux par la RN 10, ni les transporteurs locaux, ni les véhicules en transit entre Bordeaux et Limoges.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Bordeaux, le 19 août 2010

Communiqué de presse

Déjà mise en œuvre à plusieurs reprises, elle permet de réduire le trafic poids-lourds de 50 %, pour minimiser fortement la durée et l'ampleur des perturbations aux heures de pointe et optimiser ainsi la sécurité de tous les usagers.

Contact DIR Atlantique : Sarah DAL-ZOVO – 05 57 81 65 12.

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

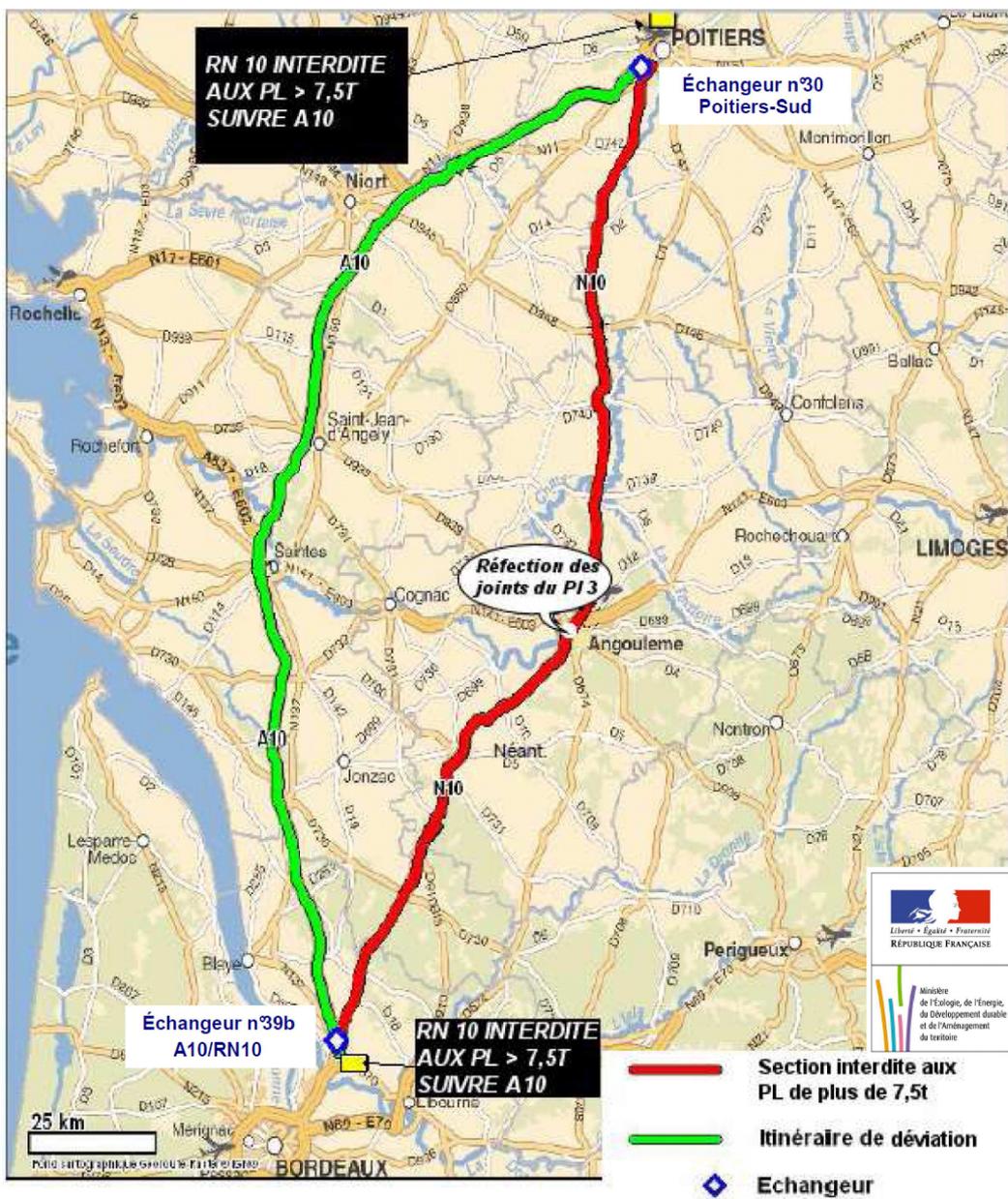
19-21 Allée des Pins 33073 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 33 (0) 05 57 81 64 90 – fax : 33 (0) 05 57 81 74 91
DIR-Atlantique@developpement-durable.gouv.fr



Déviation des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes par l'autoroute A 10 du 23 au 27 août 2010

Direction interdépartement

pour la réparation d'une ligne de joints de la chaussée Bordeaux/Poitiers du pont (PI3) de la RN 10 franchissant le RD 939 en Charente



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir